



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairépoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25/11/2020

L'an deux mille vingt le vingt-cinq du mois de novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle de musique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune, suite à la convocation du vingt novembre deux mille vingt.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, M. Daniel RONCHIN, M. Geoffrey PAUL, Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, Mme Corinne BRUYER, Mme Ludivine JOVENIAUX (en distanciel), M. Cédric GREVIN (en distanciel), Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Fanny CHARLET, Mme Alice NAVEAU.

Absent(e)s ayant donné procuration : Mme Séverine DELOBELLE a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, M. Paul CANION a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués
- 2) Tarifs communaux
- 3) Acquisition du terrain Noréade — rue Notre Dame pour l'euro symbolique
- 4) Décision budgétaire modificative n°4
- 5) Décision budgétaire modificative n°5
- 6) Demande de subvention ADVB exceptionnelle 2020 pour la réalisation du parking et ravalement de la « Maison des associations »
- 7) Demande de subvention exceptionnelle 2020 pour l'aménagement du terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration
- 8) Demande de subvention DETR 2021 pour la réalisation du parking et ravalement de la « Maison des associations »
- 9) Demande de subvention DETR 2021 pour l'aménagement du terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration
- 10) Projet de convention d'occupation précaire sur la bande de terrain longeant le Garage Willery
- 11) Convention pour plantation de haies avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- 12) Création d'un poste d'agent d'entretien non titulaire à temps non complet
- 13) Création de 8 postes d'intervenants à l'Ecole de Musique — Renouvellement
- 14) Désignation d'un représentant suppléant au Conseil d'Administration du Collège Montaigne
- 15) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 16) Questions diverses
- 17) Informations diverses :
 - *Modification demandée pour la déclaration préalable de travaux pour la Salle des Fêtes - sanitaires
 - *Infos sur les négociations avec les propriétaires de l'ancienne usine textile/création d'un groupe de travail
 - *Compte rendu de la réunion avec le Département pour les aménagements de sécurité
 - *Colis des Aînés
 - *Plan « Canicule » appliqué à la pandémie
 - *Projet d'épicerie participative et d'épicerie solidaire mobile
 - *Illuminations de Noël
 - *Noël du Personnel : Cartes cadeaux
 - *Plantations sur la Place de la République
 - *Conseil d'école
 - *Modalités de la Saint Nicolas et du Noël de l'Ecole primaire
 - *Cabinet numérique : Point de situation
 - *Logiciel ATAL : Point sur la formation
 - *Migration pour la fibre
 - *Modalités des vœux à la population



1) Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Les devis suivants ont été acceptés par le Maire :

- Réparation du ventilateur de l'orgue de l'Eglise : Ets Decavel – 1 085€ HT – 1 302€ TTC
- Décorations de Noël : Leblanc Illuminations – 1 537,29€ HT – 1 844,75€ TTC
- Installation d'un convecteur gaz à la salle de musique : EPC Services – 1 958€ HT – 2 349€ TTC

2) Tarifs communaux

Daniel RONCHIN, adjoint, propose au Conseil Municipal les tarifs communaux suivants :

2020/DELIB.CM/099

Tarifs location de salles et vaisselle de la commune (en euros) :

	rappel 2020	proposition 2021
Salle des Fêtes banquet + chauffage	370 160	370 160
Salle des Fêtes banquet	310 160	310 160
Salle des Fêtes vin d'honneur + chauffage	170 80	170 80
Salle des Fêtes vin d'honneur	130 80	130 80
Salle J.Bataille banquet + chauffage	200 100	200 100
Salle J.Bataille banquet	160 100	160 100
Salle J.Bataille vin d'honneur + chauffage	100 50	100 50
Salle J.Bataille vin d'honneur	80 50	80 50
Caution pour les salles	200	200
Location sonorisation (pour sociétés) - caution	Gratuit 400	Gratuit 400
Location sonorisation pour particuliers - caution	100 400	100 400
Forfait livraison tables ou chaises	25	25
Forfait pour défaut de nettoyage sol et toilettes	100	100
Salle des Fêtes banquet + chauffage	510 250	510 250
Salle des Fêtes banquet	450 250	450 250
Salle J.Bataille banquet + chauffage	295 140	295 140
Salle J.Bataille banquet	260 140	260 140
Table	2.20	2.20
Chaise	0.45	0.45
Couteau, verre, assiette	0.20	0.20

Daniel RONCHIN rappelle que pour toute occasion particulière (mariage, baptême, communion...) les membres du personnel titulaire peuvent bénéficier des salles à titre gratuit, et les élus peuvent en disposer à 50% du prix.

Les salles sont mises gratuitement à disposition de toutes les associations qui déposent une caution de 400 € chaque début d'année.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/100

Tarif cantine « enfant » (en euros) :

	Rappel 2020	Proposition 2021
Cantine Enfant	3.10	3.10

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/101

Tarif cantine « adulte » (en euros) :

	Rappel 2020	Proposition 2021
Cantine Adulte	4.65	4.65

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/102

Tarifs garderie périscolaire et activités extrascolaires (en euros) :

	Rappel septembre 2020	Propositions 2021
Garderie matin	1.50	1.50
Garderie soir	2.00	2.00
Garderie pénalité (toutes les 15 minutes)	2.00	2.00
Activités extrascolaires 9 h à 12 h	3.00	3.00

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/103**Tarifs divers de la commune (en euros) :**

	Rappel 2020	Propositions 2021
Déballages (droit de place)	66	66
Autres déballages	25	25
Véhicules alimentaires (droit de place)	18/mois	18/mois
Forains le M ²	0,25	0,25
Forains (48 M ² minimum)	16	16
Forains par week-end (gratuit le 2 ^{ème} week-end)	gratuit	gratuit
Inhumation par corps ou urne	24	24
Exhumation par corps	24	24
Scellement d'une urne sur caveau	24	24
Taxe communale pour pose d'une urne dans une caverne ou une case de colombarium	-	50
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	gratuit	gratuit
Caveau provisoire (10 ^{ers} jours)	0,40	0,40
Caveau provisoire (les jours suivants)	0,25	0,25
Caveau provisoire (cas de force majeure)	Gratuit	Gratuit
Concession le M ²	36	36
Vacation de police (service funéraire)	25	25

Daniel RONCHIN indique qu'une ligne supplémentaire a été créée pour une taxe communale pour la pose d'une urne dans une caverne ou une case de colombarium, prestation souvent effectuée par le policier municipal à la demande des familles. Le barème proposé est de 50 € (le prix est beaucoup plus élevé lorsque cette opération est réalisée par les pompes funèbres).

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/104**Tarifs « casse vaisselle » de la commune (en euros) :**

	Rappel 2020	Propositions 2021
Verre, coupe	1,50	1,50
Tasse	2,00	2,00
Bol	1,00	1,00
Saladier	4,00	4,00
Couteau, cuillère, fourchette, cuillère à café	2,30	2,30
Assiette	2,70	2,70
Torchon	3,00	3,00

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/105

Tarifs columbarium de la commune (en euros) :

	Rappel 2020	Propositions 2021
Columbarium (2 urnes)	700	390
Plaque de marbre	25	25
Cavurnes	343.20	360

Daniel RONCHIN précise que suite à l'achat de nouvelles cases au columbarium le prix a été recalculé au coût de revient de l'ensemble des cases.

Corinne BRUYER fait remarquer que si à l'avenir la commune agrandit le columbarium le prix sera de nouveau calculé et tout le monde ne payera donc pas la même somme.

Daniel RONCHIN lui indique que ce prix restera le même durant plusieurs années car le columbarium dispose de 22 places.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/106

Tarifs loyers de la commune (en euros) :

	Rappel 2020	Propositions 2021
Poste/trimestre	2076,92	2076,92
Presbytère/mois	876,83	876,83
Décors Fins/mois	860,33	860,33
Ressourcerie/mois	700	700

Daniel RONCHIN indique que l'augmentation des loyers suivant les indices devrait être de 0,76% mais que la commission propose de maintenir les mêmes barèmes qu'en 2020 en soutien aux difficultés financières causées par la Covid 19.

René LECUYER aurait préféré que les loyers soient augmentés suivant l'indice et que les entreprises puissent bénéficier d'un à deux mois de loyers gratuits.

Délibération du Conseil Municipal pour le maintien des tarifs :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/107

3) Acquisition du terrain Noréade – rue Notre Dame pour l'euro symbolique

Le Maire rappelle que pour être éligible à des subventions pour l'aménagement de ce terrain il faut en être propriétaire.

Il propose donc au Conseil de prendre une délibération acceptant la proposition du SIDEN-SIAN d'acquérir le terrain à l'euro symbolique pour réaliser l'acte notarié au plus vite.

Daniel RONCHIN précise que les frais seront calculés selon l'évaluation du prix du terrain et non sur la base de 1€.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/108

4) Décision Budgétaire Modificative n°4

Le Maire rappelle que le Conseil avait inscrit au budget primitif un montant de 6 000 € à l'article 2182-047 pour l'acquisition d'un véhicule pour la police municipale. Le prix du véhicule est de 7 200 €.

Daniel RONCHIN indique que le véhicule pourrait éventuellement être mis à disposition des membres du personnel administratif pour des cas exceptionnels (dépôt de régie à la perception, formation...).

Jean-Marie CORNU fait remarquer que ce n'est pas ce que le Conseil avait voté au niveau du budget.

Daniel RONCHIN lui répond qu'il serait dommage d'acheter un véhicule qui resterait inutilisé lorsque le policier municipal serait en congés ou en récupération et de payer en plus des frais de déplacements à d'autres membres du personnel.

Il indique également que la commune pourra récupérer 1 200 € de TVA.

Cédric GREVIN rappelle que le personnel administratif bénéficie déjà de la mise à disposition du Kangoo du service technique.

René LECUYER suggère de revendre le vélo et le scooter et propose qu'un élu effectue les déplacements liés aux dépôts de régies.

Le Maire lui indique qu'un élu ne peut pas être régisseur et que seul un régisseur est autorisé à déposer sa propre régie.

Jean-Marie CORNU demande qui sera responsable du véhicule.

Daniel RONCHIN lui répond que ce sera le policier municipal.

Mathis JEUNE demande qui sera autorisé à utiliser le véhicule lorsque deux agents en auront besoin au même moment.

Daniel RONCHIN lui répond que l'agent de police sera toujours prioritaire.

Roxane GHYS indique que le flochage aimanté est interdit sur un véhicule de police et soulève également le problème des assurances et Cédric GREVIN soulève le problème de la carte grise.

Daniel RONCHIN précise qu'à ce jour il n'y a pas de crédit disponible pour le flochage du véhicule.

Karine DURIEUX demande s'il serait éventuellement possible d'obtenir une aide financière pour équiper le véhicule.

Daniel RONCHIN informe que cela n'est pas possible puisqu'il s'agit d'un véhicule d'occasion.

Jean-Marie CORNU, au nom de Paul CANION dont il a la procuration, liste les dépenses liées à la « Maison des Associations » et pense qu'il sera donc possible de trouver un crédit pour réaliser le flocage.

Le Maire précise que les travaux liés à la « Maison des Associations » ont été envisagés en raison des possibilités de subventions.

Il propose au Conseil de prendre une DBM pour acquérir le véhicule et de reporter à la prochaine réunion de Conseil la décision d'attribution de ce véhicule (avec ou sans flocage selon le budget).

D'autre part le Maire indique que le Conseil avait mis au budget un montant de 16 000 € à l'article 2315-119 pour l'acquisition de deux caméras au Parc Wallerand. Le montant actuel disponible sur cette ligne est de 1 533 €, la dernière facture due pour cette opération est de 1 581,60 €.

Il est donc proposé une DBM de 50 € par imputation sur l'article 2313-068 « travaux vidéosurveillance » et de 1 200 € par imputation sur l'article 2182-04 « acquisition de véhicule ».

La décision budgétaire modificative est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/109

5) Décision Budgétaire Modificative n°5

Le Maire informe qu'il s'agit de régulariser la restitution du prix de vente des terrains rue des Mouloirs, initialement encaissé par la commune et qui est à restituer au CCAS. Cela fait suite à la double délibération d'annulation de la vente par la commune et de réalisation de celle-ci par le CCAS. L'opération est une régularisation comptable afin de constater le virement sur le compte du CCAS du montant des 3 ventes, soit 36 228 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/110

6) Demande de subvention ADVB exceptionnelle 2020 pour la réalisation du parking et ravalement de la « Maison des associations »

Le Maire rappelle que le Département du Nord a notifié, le 16 novembre, une possibilité de subvention au titre de l'ADVB appelée « volet relance ».

Afin de répondre à ce dispositif de relance et compte tenu du très bref délai (dossier à déposer avant le 2 décembre), il est proposé de solliciter une subvention pour le parking des anciens vestiaires dénommés « Maisons des associations » ainsi que pour le sablage et le rejointoiement du bâtiment.

Julien LEPOLARD présente les devis aux membres du Conseil servant de base à la demande de subvention :

- Etablissements Poirette pour le parking : 49 217,50 € HT

- Jimbat pour le sablage et le rejointoiement : 16 185 € HT
- MPAM pour la clôture : 6 755 € HT
- Aisne Application pour le marquage d'une place PMR : 350 € HT.

Le Maire rappelle que la demande de subvention n'engage pas la réalisation des travaux.

Il propose donc de solliciter auprès du Département une subvention à hauteur de 40% au titre de l'ADVB soit 29 003 € ; une subvention au même taux sera sollicitée auprès de la DETR.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

7) Demande de subvention exceptionnelle 2020 pour l'aménagement du terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration

La commune d'une part n'étant pas encore propriétaire de ce terrain et d'autre part le dossier de demande de subvention pour la « Maison des Associations » dépassant déjà le montant de l'assiette subventionnable, ce projet de demande est retiré de l'ordre du jour.

2020/DELIB.CM/111

8) Demande de subvention DETR 2021 pour la réalisation d'un parking et ravalement de la « Maison des associations »

Il s'agit de présenter le même dossier que celui présenté au Département au titre de l'ADVB. L'objectif est de cumuler les deux subventions pour atteindre le taux maximal de 80%.

Il est donc proposé de solliciter une subvention DETR à hauteur de 40% soit un montant de 27 966,20 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Le Maire rappelle que ce local ne sera pas destiné exclusivement au club de foot mais pourra être mis à la disposition des associations qui en feront la demande.

2020/DELIB.CM/112

9) Demande de subvention DETR 2021 pour l'aménagement du terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration

Le Maire indique que Daniel RONCHIN a pris contact avec la Sous-Préfecture et qu'il s'avère que ce dossier relatif à l'aménagement du terrain de sports sur le site de l'ancienne station d'épuration n'est pas éligible à la DETR.

En remplacement de ce projet, Daniel RONCHIN propose la création et la réfection de trottoirs communaux d'une part rue Eugène Lefèbvre, partant de l'angle de la rue de Bousies jusqu'à la rue Yves Delgorge (les habitants de cette zone ne disposant d'aucun trottoir), et d'autre rue du Général Leclerc, côté pair.

Julien LEPOLARD présente les devis reçus par la société FDTP pour servir de base à la demande de subvention :

- 11 145,07 € HT soit 13 374,08 € TTC pour la rue du Général Leclerc côté pair
- 37 587,90 € HT soit 45 105,48 € TTC pour la rue Eugène Lefebvre.

Pour la rue Eugène Lefebvre, Karine DURIEUX soulève le problème des canalisations existantes, de la largeur du trottoir, du risque d'effondrement du talus et du type de bordures.

Daniel RONCHIN indique que Noréade n'a pas prévu d'enterrer les descentes de gouttières.

Julien LEPOLARD précise que le choix des bordures type T1 est préférable pour l'écoulement des eaux pluviales et la sécurité des piétons.

Le Maire met au vote la demande de subvention DETR à hauteur de 40% sur base des devis proposés par la société FDTP soit 48 732,97 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/113

10) Projet de convention d'occupation précaire sur la bande de terrain longeant le Garage Willery

Le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 22 mars 2017, relatif à la vente du terrain rue Henri Roland à Monsieur Willery, il a été spécifié dans la délibération « la commune s'est réservée une bande de 6 mètres de large autour de terrain cédé pour y prévoir un aménagement paysager et un accès aux terrains situés en fond si, dans le cadre du futur PLUI, ceux-ci devenaient constructibles ».

Dans le PLUI, les terrains sont en zone constructible. Par contre cette bande n'a jamais été matérialisée et le garage Willery l'occupe de fait.

Daniel RONCHIN indique que pour bâtir une maison il faut être à 20 mètres d'une voirie communale et que la commune n'envisage pas de créer cette voirie.

Afin de régulariser cette situation sans obérer les droits futurs des propriétaires en fond des terrains, il est proposé d'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation précaire indiquant que cette bande doit être entretenue par l'occupant et qu'elle est susceptible d'être libérée en cas d'une acceptation d'un permis de construire sur l'un des terrains auxquels elle donne accès.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/114

11) Convention pour plantation de haies avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Daniel RONCHIN informe qu'il s'agit d'une plantation de 50 mètres de haies champêtres rue Saint Martin financée à 60% par la CCPM et la Région des Hauts de France et 40% par la commune. Le montant restant dû pour la commune est de 5 € le mètre linéaire, soit 250 € pour un projet de 620 €.

Le Maire demande aux membres du Conseil de lui faire connaître si ils identifient d'autres lieux dans la commune de Poix du Nord qui pourraient bénéficier de ce dispositif et ce avant la prochaine réunion du Conseil municipal.

Corinne BRUYER demande la démarche à suivre pour un propriétaire privé intéressé.

Le Maire lui indique qu'il convient de le prévenir, lui ou Daniel RONCHIN, afin d'une mise en relation avec la CCPM pour la passation d'une convention.

Le projet de convention pour la plantation de 50 mètres de haies est mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/115

12) Création d'un poste d'agent d'entretien non titulaire à temps non complet

Le Maire indique qu'il s'agit de reconduire pour une durée de 6 mois le poste d'un agent d'entretien non titulaire pour une durée de 10 heures/semaine. (Le même agent bénéficie du même contrat au niveau du CCAS.)

Il s'agit d'un besoin lié aux exigences sanitaires causées par la Covid 19.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/116

Le Maire indique que pour faire face aux difficultés rencontrées suite à l'arrêt maladie longue durée d'un agent titulaire au service technique il est possible de recruter un candidat pour remplacer l'agent en arrêt. Pour se faire, il demande au Conseil une autorisation de recrutement pour un poste de remplacement.

René LECUYER demande si c'est un contrat en plus des contrats votés lors du précédent conseil.

Cédric GREVIN demande comment va être fait l'appel à candidatures et sur quels critères ?

Le Maire indique que le salarié absent est déjà remplacé provisoirement. Par contre pour pouvoir le remplacer pendant toute la durée de son absence il est nécessaire de prendre une délibération dite de remplacement.

Roxanne GHYS demande si ce salarié fera le même nombre d'heures que la personne remplacée.

Le Maire lui répond que oui.

Il est mis au vote l'autorisation de recrutement dans le cadre du dispositif du contrat de remplacement.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/117

Julien LEPOLARD rappelle que lors de sa dernière réunion le Conseil avait décidé d'étendre la durée hebdomadaire de deux employés en contrat, pour une durée de deux mois, pour palier à un surcroît de travail notamment lié à des travaux de peinture.

Ces travaux n'ont malheureusement pas pu être terminés compte tenu de l'arrêt pour cause de maladie de plusieurs agents

Le Maire propose de créer un poste de remplacement à partir du 1^{er} décembre jusqu'au 15 janvier.

Cédric GREVIN demande s'il y a eu un appel à candidatures public.

Le Maire lui indique qu'il sollicite la création du poste, qu'il lui appartient de procéder au recrutement. Dans le cas présent il n'y avait qu'une personne candidate disponible pour cette période.

La création d'un poste à durée déterminée du 1/12/2020 au 15/01/2021 est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	17
Contre	0
Abstentions	2

Ludivine JOVENIAUX tient à féliciter le personnel en contrats (PEC ou CDD) toujours disponible et volontaire.

Jean-Marie CORNU, en relation avec les arrêts maladie évoqués, informe que le virus circule toujours et frappe quotidiennement à Poix du Nord.

2020/DELIB.CM/118

13) Création de 8 postes d'intervenants à l'Ecole de Musique – Renouvellement

Le Maire indique qu'il s'agit simplement de renouveler les 8 postes d'intervenants à l'école de musique. Il rappelle que l'école de musique s'intègre dans le cadre de l'Harmonie avec pour but à terme de renforcer celle-ci. Samuel JETTE, son Directeur, en a fait la présentation lors d'un précédent Conseil. C'est par contre la commune qui prend directement en charge le coût des intervenants.

Pour information, il précise qu'il s'agit d'un poste d'une heure et de 7 postes de 3 heures 30 sur base d'un tarif de 15€/heure.

La création des 8 postes d'intervenants à l'Ecole de musique est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/119

14) Désignation d'un représentant suppléant au Conseil d'Administration du Collège Montaigne

Le Maire rappelle que lors de sa précédente réunion le Conseil avait désigné Madame Roxane GHYS en titulaire en remplacement de Madame Karine DURIEUX qui y siégeait déjà en tant que représentante des parents d'élèves. Il convient donc de désigner le (la) suppléant(e).

Ludivine BUISSON est candidate.

Le Maire met donc au vote la candidature de Ludivine BUISSON au poste de représentante suppléante au Conseil d'Administration du Collège Montaigne.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/120

15) Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de renouveler la liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Il rappelle que le Maire procède aux inscriptions et radiations sur la liste électorale et que la commission de contrôle de la liste électorale vérifie ces inscriptions et radiations a posteriori.

Il convient de désigner un conseiller municipal, dans l'ordre du tableau parmi les volontaires, qui ne soit pas adjoint, pour siéger à cette commission.

Jean-Marie CORNU est candidat.

La désignation de Jean-Marie CORNU en tant que membre de la commission de contrôle des listes électorales est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

16) Questions diverses

Maryse CARTIGNY informe participer la semaine prochaine, en visioconférence, à une réunion de la CCPM concernant la collecte des déchets et souhaiterait savoir si la commune a une demande particulière à ce sujet.

Le Maire indique qu'il n'y a pas de demande particulière et précise que la gestion globale des déchets représente près du tiers du budget de la Communauté de Communes.

Il indique également que le lendemain se tiendra un conseil communautaire qui sera appelé à décider d'une aide exceptionnelle pour les entreprises fermées administrativement.

17) Informations diverses

* Modification demandée pour la déclaration préalable de travaux pour la Salle des Fêtes - sanitaires

Le Maire indique que le dossier doit obligatoirement passer par un architecte du Patrimoine. De ce fait la déclaration préalable faite directement par la commune a été adressée au cabinet d'architectes pour modification ou validation éventuelle.

* Informations sur les négociations avec les propriétaires de l'ancienne usine textile / création d'un groupe de travail

Daniel RONCHIN et Julien LEPOLARD ont reçu récemment les propriétaires de la partie de l'usine la plus récente et de l'ancien local syndical. Il n'y a pas eu d'accord sur la base du prix proposé par le service des domaines en y incluant la marge de négociation et les propriétaires souhaiteraient, si la transaction doit se faire, que ce soit dans le cadre d'une DUP amiable.

L'Etablissement Public Foncier a indiqué qu'il n'existe pas de possibilité de DUP amiable.

En l'état actuel, il n'est pas envisageable d'acquérir le bâtiment au prix demandé par les propriétaires.

Dans ces conditions et avant de décider de la suite donnée (renonciation à l'acquisition ou au contraire engagement d'une procédure de DUP) il serait opportun, dans le cadre du nouveau Conseil, de mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir sur le réaménagement complet de la zone incluant la partie la plus ancienne de l'ancienne usine textile pour laquelle il y a un accord de principe sur le prix avec le vendeur, l'acquisition éventuelle de la maison en angle, la disponibilité actuelle de notre terrain et des projets qui pourraient s'intégrer sur ces sites : le groupe scolaire en priorité, éventuellement un béguinage ainsi que la création d'un réseau de chaleur avec une alimentation chaudière bois.

Il est donc proposé la création de ce groupe de travail qui pourra s'appuyer sur des conseils extérieurs et qui rendra compte au Conseil de ses travaux.

Il est fait appel aux volontaires.

2020/DELIB.CM/121

Il est proposé, suite aux candidatures, la constitution du groupe de travail composé des membres ci-après : Jean-Pierre MAZINGUE, Daniel RONCHIN, Séverine DELOBELLE, Geoffrey PAUL, Roxane GHYS, Julien LEPOLARD, Joël DEHOVE, Jean-Marie CORNU, Ludivine JOVENIAUX, Karine DURIEUX, Mathis JEUNE et Fanny CHARLET

Il est proposé au Conseil de valider la composition de ce groupe de travail.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Cédric GREVIN demande s'il est envisagé de créer un poste de conseiller délégué suite à la création de ce groupe de travail.

Le Maire lui répond que le groupe de travail appréciera s'il faut nommer ou non un conseiller délégué.

* Compte rendu de la réunion avec le Département pour les aménagements de sécurité

Dans l'attente du rapport que doit établir le Département suite à la visite faite le 17 novembre (participants : Daniel RONCHIN, Julien LEPOLARD, Karine DURIEUX, Mathis JEUNE et le Maire pour la commune, Messieurs LOUVION et VANDEVILLE pour le Département, M. LOCOCHE pour Noréade et le dirigent

de l'entreprise FDTP), il est demandé à Mathis JEUNE, qui y participait donc, son appréciation sur cette importante réunion de travail.

Mathis JEUNE indique que cette réunion a permis un échange constructif avec les différents interlocuteurs et a également apporté des réponses aux interrogations de la commission de sécurité.

Dès qu'il sera disponible le rapport sera transmis aux membres du Conseil.

*** Colis des aînés**

Roxane GHYS indique que la distribution se fera le 19 décembre entre 9 et 14 heures et qu'un tract sera distribué le 11 décembre afin de prévenir les aînés.

Le panier sera constitué auprès des commerces de proximité pour un montant de 38€ et bénéficiera à 381 aînés.

Un panier différent sera confectionné pour les 7 aînés en EHPAD d'une valeur de 28€.

*** Plan « canicule » appliqué à la pandémie**

Roxane GHYS indique que des appels téléphoniques sont effectués par la collègue du CCAS au moins une fois par semaine auprès des 27 personnes inscrites au registre. Elle précise que ces échanges sont très appréciés et assurent le maintien d'un lien social important.

*** Projet d'épicerie participative et d'épicerie solidaire mobile**

Au niveau de l'épicerie solidaire mobile, Roxane GHYS indique qu'il s'agit d'une épicerie itinérante pour essentiellement des produits alimentaires et d'hygiène sous forme de paniers proposés en fonctions des besoins des bénéficiaires potentiels. Le bénéfice de ce dispositif est soumis à des conditions de revenus et d'acceptation préalable et cette aide ne peut pas s'étendre sur plus de 9 mois.

Le camion de l'épicerie solidaire sera présent à Poix du Nord le mardi à compter du 2 décembre 2020 (Place Talma) de 14 à 16h.

De son côté René LECUYER indique que les Restos du Cœurs ont réouvert le 26 novembre et qu'il y a actuellement une cinquantaine de familles inscrites.

Roxane GHYS fait également part du projet d'épicerie participative mise en place dans la commune de Neuville en Avesnois et qui propose des produits locaux à prix coûtant. Chaque adhérent participe au bon déroulement de cette épicerie en offrant deux heures par semaine de son temps. Les modalités précises nous seront communiquées prochainement.

*** Illuminations de Noël**

Julien LEPOLARD fait remarquer qu'un certain nombre de poteaux téléphoniques ont été abîmés suite aux travaux liés à la fibre et ce qui empêche dans grand nombre de cas de les utiliser pour des décorations traversant la rue.

Il a été décidé de racheter quelques guirlandes et boas pour illuminer la mairie, ainsi que quelques passages de rues et la caserne du SDIS.

Il y a eu moins de sapins commandés (les salles ne sont pas accessibles...) mais un projet de sapin « géant » sous forme d'assemblage lumineux est envisagé au centre de la Place Aimé Joveniaux.

*** Noël du Personnel : Cartes cadeaux**

Une permanence se tiendra pour la distribution des cartes (et colis), avant la prochaine réunion du Conseil municipal prévu le 17 décembre.

*** Plantations sur la Place de la République**

Julien LEPOLARD informe qu'en plus des plantations Place de la République les poubelles ont été installées. On en compte désormais 34 dans la commune. Les bancs ont été réparés et les bancs en face de la mairie et au jardin de Burgbrohl seront bientôt installés.

Mathis JEUNE fait remarquer que la peinture sur les bancs du Parc Wallerand (repeints à l'occasion des journées du Patrimoine) commence à s'écailler.

Julien LEPOLARD indique qu'une résine sera appliquée en protection.

*** Conseil d'école**

Ludivine JOVENIAUX fait un point sur le conseil d'école qui s'est déroulé le vendredi 6 novembre en visioconférence : diffusion du règlement intérieur de l'école, port du masque obligatoire pour les plus de 6 ans, horaires d'accueil et récréations échelonnés, tente installée en cas de pluie, nettoyage des classes le midi et aération maximale.

Elle informe que les « groupes classe » et la distanciation sont respectés au maximum à la cantine et dans la garderie.

L'école rassemble à ce jour 212 élèves dans onze classes et compte tenu des prévisions pour la rentrée 2021 (207 élèves), une classe sera très vraisemblablement fermée.

Au niveau des travaux, une nouvelle classe a été équipée en tables et chaises, un abri de jardin installé au cycle 1 et le bureau de la Directrice a été restauré. Les fontaines à eau sont installées sur les trois niveaux.

Les sorties piscine sont programmées du 4/01 au 26/03 et du 29/03 au 18/06.

Le plan Vigipirate renforcé ne permet aucun accès des parents dans l'école.

*** Modalités de la Saint Nicolas et du Noël de l'Ecole primaire**

Ludivine JOVENIAUX informe que les livres pour la Saint Nicolas seront distribués le 4 décembre pour un montant de 5€ par enfant.

Concernant le « colis de Noël », un ticket sera remis à chaque enfant leur permettant de retirer une coquille à la boulangerie.

*** Cabinet numérique : Point de situation *Logiciel ATAL : Point sur la formation *Migration pour la fibre**

Geoffrey PAUL indique que l'envoi de mails en doublon (via la messagerie Orange et le Cabinet numérique) prendra fin au 31 décembre et qu'à partir de janvier tous les documents seront envoyés uniquement via le Cabinet numérique.

Il ajoute qu'une dernière journée de formation pour le logiciel ATAL aura lieu le 2 décembre.

Au niveau de la fibre le choix de SFR pour la prochaine installation devrait permettre à la commune de réaliser un gain de près de 50% sur les dépenses de téléphonie.

*** Modalités des vœux à la population**

Le Maire informe qu'un flash-infos sera réalisé fin d'année voire tout début d'année prochaine.

Geoffrey PAUL indique qu'un projet de vidéo de présentation des vœux est envisagé pour un coût de 2100€ HT (contre environ 4000€ de coût total pour une cérémonie traditionnelle).

Le Maire insiste sur le fait que cette vidéo valoriserait un travail d'équipe.

Ludivine BUISSON fait remarquer que compte tenu de la situation sanitaire grand nombre d'évènements sont annulés et qu'elle préférerait annuler la cérémonie des vœux dans son intégralité.

René LECUYER pense qu'il faudrait peut-être garder le budget prévu pour la vidéo et l'affecter au flocage du véhicule dédié à la police municipale.

Jean-Marie CORNU et Fanny CHARLET suggèrent de ne garder que la version papier compte tenu que tous les habitants ne verront pas la vidéo (pensant aux aînés, par exemple).

Le Maire procède donc à un vote consultatif et il apparaît qu'une majorité de membres est favorable à la réalisation d'une vidéo pour la présentation des vœux à la population.

Le projet sera présenté au prochain Conseil.

Corinne BRUYER fait remarquer que les crottes de chien aux environs de l'école sont de plus en plus nombreuses.

Le Maire lui indique qu'il fera réinstaller les affiches signalant le risque de verbalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h35.

	Procurations	Emargements
Jean-Pierre MAZINGUE		
Daniel RONCHIN		
Séverine DELOBELLE	Procuration à Julien LEPOLARD	
Geoffrey PAUL		
Roxane GHYS		
Julien LEPOLARD		
Joël DEHOVE		
Maryse CARTIGNY		
René LECUYER		
Jean-Marie CORNU		
Paul CANION	Procuration à Jean-Marie CORNU	
Corinne BRUYER		
Ludivine JOVENIAUX		
Cédric GREVIN		
Ludivine BUISSON		
Karine DURIEUX		
Mathis JEUNE		
Fanny CHARLET		
Alice NAVEAU		